



LOCABOAT
AVENTURES ENTRE DEUX RIVES



Conditions de location
2025

Réservez tôt pour bénéficier du meilleur tarif



De 10% à 30%
de remise

Pour toute réservation d'une semaine minimum réalisée avant le 30 novembre 2024

De 5% à 15%
de remise

Pour toute réservation d'une semaine minimum réalisée entre le 1^{er} décembre 2024 et le 31 janvier 2025

Nos offres permanentes

Nous vous proposons tout au long de l'année des remises* qui s'appliquent automatiquement à votre tarif de location.

Remise famille

- 5% de réduction pour tout équipage comprenant 1 enfant âgé de moins de 18 ans
- 10% de réduction pour tout équipage comprenant 2 enfants ou plus, âgés de moins de 18 ans

Remise long séjour

- 3% de réduction pour les séjours de 10 à 13 jours
- 5% de réduction pour les séjours de 14 à 20 jours
- 7% de réduction pour les séjours de 21 à 27 jours
- 10% de réduction pour les séjours de 28 jours et plus

Remise couple

- 10% de réduction pour tout équipage composé de 2 adultes seulement

Remise flottille

- 5% de réduction pour toute réservation simultanée de 2 bateaux minimum

*Toutes nos remises sont cumulables à hauteur de 30% maximum pour les réservations effectuées avant le 30 novembre 2024 et à hauteur de 20% maximum pour les réservations effectuées après cette date.

Exemples de prix

Nos tarifs varient en fonction de la destination, de la période de départ, du bateau choisi (gamme et capacité) et des remises dont vous bénéficiez.

Voici quelques exemples de prix :



Une famille composée de 2 adultes et 2 enfants

Destination : Canal du Midi
1 semaine au début du mois d'août
à bord d'une Pénichette Panoramic®
4/5 personnes - 2 cabines

Prix catalogue **3 675 €**

Remise famille **-10%**

Prix après remise **3 142 €**



3 couples d'amis

Destination : Bourgogne
1 semaine au printemps
à bord d'une Pénichette Panoramic®
6/7 personnes - 3 cabines

Prix catalogue **3 220 €**

Remise réservation anticipée **-30%**

Prix après remise **2 254 €**
soit 751 € par couple



Un groupe de 10 adultes

Destination : Camargue
1 week-end (ven-dim)
au mois de septembre
à bord d'une Pénichette Terrasse®
8/12 personnes - 4 cabines

Prix catalogue **1 445 €**
soit 144.50 € par personne



Un couple

Destination : Hollande
1 séjour « Green Break » (jeu-dim)
début avril
à bord d'une Pénichette Évolution®

Prix catalogue **1 120 €**

Remise couple **-10%**

Prix après remise **1 008 €**

Tarifs de location, suppléments et extras

Ce qui est inclus dans le tarif de location du bateau

- La location du bateau avec son équipement, la vaisselle, la literie et le linge de lit et de toilette
- Le péage de navigation dû aux autorités
- L'assurance du bateau
- Un réservoir de gaz de 12 ou 13 kg selon les pays (1^{ère} bouteille offerte, les suivantes sont payantes)
- Le Livre du Capitaine
- L'initiation à la navigation le jour du départ
- L'assistance technique 7j/7 aux heures ouvrables

Les suppléments obligatoires à régler en plus de la location du bateau

- Le carburant qui se paie au retour de croisière selon le nombre d'heures de fonctionnement du moteur (chaque modèle dispose d'un forfait horaire). Une avance sur carburant sera demandée le jour de départ et déduite du montant final au retour. Il faut compter en moyenne entre 45€ et 75€ par jour de carburant selon les modèles de bateaux (sur une base de 5h de navigation journalière).
alternativement souscrire au rachat de caution (de 100€ à 160€ par semaine), un montant non remboursable qui diminue la caution exigée à 500€.
- La caution (de 1500€ à 2000€) qui est exigée le jour du départ. Elle est restituée au retour après vérification du bateau et de son inventaire. Vous pouvez
- Le supplément Aller Simple de 200€ si vous optez pour une croisière en aller simple (attention, ce supplément ne concerne pas le rapatriement de l'équipage)
- Le supplément de 50€ par animal si vous naviguez avec votre compagnon (accueil et nettoyage)

Les services optionnels

Nous vous proposons de nombreux services pour agrémenter votre croisière. Vous pouvez souscrire ces services au moment de la réservation (pour certains) ou le jour du départ sur votre base de location.

- Carte-guide de navigation, riche en informations diverses et bien pratique pour la préparation de votre croisière
- L'assurance annulation (voir p.7) pour vous permettre de réserver en toute quiétude
- La location de vélos adultes et enfants
- Le forfait ménage en fin de séjour
- Le parking clos pour votre véhicule durant la croisière
- Les transferts en taxi depuis l'aéroport ou la gare vers votre base de départ
- Le convoyage de votre véhicule en cas d'aller simple
- Le service de courses à votre arrivée à bord du bateau
- Le forfait sérénité (voir détails ci-après)
- Le wifi à bord, barbecue, matelas de pont et paddle/canots (selon les régions)

Pour retrouver le prix actualisé des services, nous vous invitons à consulter le site www.penichette.com



Connaissez-vous le forfait sérénité ?

Simplifiez-vous la vie. Le forfait sérénité vous permet de préparer sereinement votre budget en amont de votre croisière.

Nous proposons ce **pack de services** incluant :

- Le **carburant illimité** : pas besoin de compter vos heures moteur, votre consommation est incluse
- Le **rachat de caution** : vous êtes exonéré de frais de réparation en cas de dommage pour partir l'esprit tranquille (hors cas d'exclusion)
- Le **ménage** de fin de séjour

- Un **vélo** : idéal pour aller chercher les viennoiseries du matin

Et ce n'est pas tout. Ce service vous apporte d'autres avantages :

- un **gain de temps** important lors des formalités de départ et de retour à la base.
- une **réduction moyenne de 20%** par rapport à ces mêmes services pris « à la carte »

A partir de **449 € pour une semaine.**

Nos formules de séjours

Nous proposons différentes durées de séjour avec des **jours de départ et de retour fixes**. Le jour du départ, votre bateau est disponible entre **14h et 18h**. Le jour du retour, vous devez restituer votre bateau entre **8h et 9h**.

Séjours d'une semaine et plus

- **Séjours de 7, 14, 21 ou 28 jours** du vendredi au vendredi, du samedi au samedi, du lundi au lundi
- **Séjours de 10 et 17 jours** du vendredi au lundi
- **Séjours de 11 et 18 jours** du lundi au vendredi

Week-ends & courts séjours

Formule week-end

- du vendredi 14h-18h au dimanche 18h (ou lundi 8h-9h sans surcoût)

Formule Mini semaine

- du lundi 14h-18h au jeudi 18h ou vendredi 8h-9h

Formule long week-end (Green Breaks)

- du jeudi 14h-18h au dimanche 18h (ou lundi 8h-9h sans surcoût)

Week-ends prolongés et ponts 2025

	3 JOURS	4 JOURS	5 JOURS	6 JOURS
Pâques	Du vendredi 18 avril (14h-18h) au lundi 21 avril (18h)	Du jeudi 17 avril (14h-18h) au lundi 21 avril (18h)		
1 ^{er} mai	Du jeudi 1 ^{er} mai (14h-18h) au dimanche 04 mai (18h)	Du mercredi 30 avril (14h-18h) au dimanche 04 mai (18h)		
8 mai	Du jeudi 8 mai (14h-18h) au dimanche 11 mai (18h)	Du mercredi 07 mai (14h-18h) au dimanche 11 mai (18h)		
Ascension	Du jeudi 29 mai (14h-18h) au dimanche 1 ^{er} juin (18h)	Du mercredi 28 mai (14h-18h) au dimanche 1 ^{er} juin (18h)	Du mercredi 28 mai (14h-18h) au dimanche 1 ^{er} juin (18h)	Du mardi 27 mai (14h-18h) au dimanche 1 ^{er} juin (18h)
Pentecôte	Du vendredi 06 juin (14h-18h) au lundi 09 juin (18h)	Du vendredi 06 juin (14h-18h) au mardi 10 juin (18h)	Du jeudi 05 juin (14h-18h) au lundi 09 juin (18h)	Du mercredi 04 juin (14h-18h) au lundi 09 juin (18h)

Informations pratiques

Réservation

Pour connaître les disponibilités et le prix d'un séjour, poser une option ou réserver votre voyage, vous pouvez nous contacter par courriel, par téléphone ou vous rendre directement sur notre site Internet. Vous obtiendrez les meilleures offres disponibles en temps réel.

Paiement

Un acompte de 40% est dû à la réservation. Différentes modalités de paiement vous sont offertes. Le solde du séjour est dû 45 jours avant le départ. La facture est

adressée 6 semaines avant le départ. En cas de réservation à moins de 6 semaines du départ, la totalité du montant vous sera exigée.

Vos documents de voyage

Dès la confirmation de votre séjour, nous vous adresserons vos documents de voyage. Le plus important est le Livre du Capitaine qui contient toutes les informations indispensables à votre croisière ainsi que l'inventaire de votre bateau. Si vous l'avez commandée, vous recevrez également la carte de navigation. Celle-ci vous permettra de préparer au mieux votre voyage.

Assurance Annulation



Locaboat vous propose une **formule d'assurance annulation** en partenariat avec Gritchen-Mutuaide.

Voici 6 bonnes raisons de choisir cette option :

1. Elle vous garantit le **remboursement de tout ou une partie des frais facturés par Locaboat en cas d'annulation de votre croisière.**
2. Elle couvre de **nombreuses conditions** qui pourraient mettre en péril vos projets de voyage. En voici un résumé : décès, accident corporel ou maladie grave, garantie Covid, complication due à l'état de grossesse, licenciement économique, convocation en tant que juré, témoin ou expert aux assises, convocation en vue de l'adoption d'un enfant, convocation à un examen de rattrapage, vol ou destruction des locaux professionnels ou privés (nécessitant impérativement votre présence), octroi d'un emploi ou d'un stage par France Travail, suppression ou modification des dates de congés du fait de l'employeur, mutation professionnelle imposée par votre hiérarchie, refus de visa par les autorités du pays choisi pour votre voyage, dommages graves à votre véhicule, arrivée tardive (+24h)... Toutes les conditions sont détaillées dans la

notice d'assurance transmise par le loueur sur simple demande de votre part.

3. Elle couvre **tous les membres d'équipage** déclarés lors de la réservation.
4. Elle fonctionne aussi en cas **d'annulation partielle** du séjour, ou d'une partie seulement de l'équipage.
5. Elle couvre également **l'interruption de séjour** en cas de décès, maladie ou accident corporel grave, vol ou dommages graves, d'incendie, explosion ou dégât des eaux des locaux professionnels ou privés (nécessitant impérativement votre présence), mais aussi, et de manière **EXCLUSIVE** : en cas d'impossibilité de navigation, consécutive à un événement imprévisible et irrésistible non connu au moment du début de la location, de type sécheresse, crue, panne d'écluse... pendant votre croisière.
6. Elle ne coûte que **5% du montant de votre location.**

Réservez votre croisière en toute sérénité grâce à ce service pensé pour vous.

Répartition de nos bateaux par base de départ

BASE DE DÉPART		6 pers - 3 cabines	2/4 pers - 2 cabines modulatoires	5 pers - 2 cabines	2/3 pers - 1 cabine	Pénichettes Panoramic® ex : Flying Bridge	6/7 pers - 3 cabines - 2 scb	6/7 pers - 3 cabines - 3 scb	8/10 pers - 4 cabines	8/12 pers - 4 cabines	4/6 pers - 2 cabines	6/10 pers - 3 cabines	8/12 pers - 4 cabines	3/5 pers - 1 cabine	5/7 pers - 2 cabines	4/6 pers - 2 cabines	4/6 pers - 2 cabines	4 pers - 2 cabines	6/8 pers - 3 cabines	6 pers - 3 cabines	Autres
		Pénichettes Neo®	Pénichettes Évolution®								Pénichettes Terrasse®	Pénichettes Classic®				Linssen			Europa		
MIDI & CAMARGUE	Négra																				
	Bram																				
	Argens																				
	Lattes																				
CHARENTE	Saintes																				
SUD-OUEST	Buzet sur Baise																				
VALLÉE DU LOT	Cahors																				
BOURGOGNE - NIVERNAIS - LOIRE	Joigny																				
	Corbigny																				
	Dompierre																				
BOURGOGNE - SAÔNE	Scey-sur-Saône																				
	Saint Léger sur Dheune																				
ALSACE & ARDENNES	Lutzelbourg																				
	Pont-à-Bar																				
BRETAGNE	St-Martin-sur-Oust																				
PAYS BAS	Loosdrecht																				
ALLEMAGNE	Fürstenberg																				
	Bernburg(Saale)																				Tarpon 32/37D
ITALIE	Chioggia																				New Con Fly
IRLANDE	Carrick on Shannon																				
	Banagher																				

Conditions Générales

Éditées en Juillet 2024

RÉSERVATION

La réservation est effective à réception du bon de réservation dûment complété et signé. Le contrat de réservation comprend les présentes conditions générales et les conditions particulières exprimées dans le bon de réservation. Toute altération des conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit du loueur.

APTITUDE

Le conducteur doit être majeur. Il est tenu responsable du bateau et des matériels qui lui sont confiés, de son équipage ou de toute personne embarquée. Au cas où le conducteur ne serait pas apte à assumer cette responsabilité, le loueur se réserve le droit soit de proposer un séjour à quai ou de limiter la zone de navigation pendant tout ou partie de la durée de la location, soit de refuser la prise en charge du bateau aux torts exclusifs du conducteur. Il est à noter qu'à bord, au moins 2 adultes en bonne condition physique sont nécessaires au passage des écluses et manœuvres. Le locataire répondra seul, à l'égard des autorités qu'elles soient, des poursuites, amendes et confiscations. En cas de saisie du bateau loué, sans confiscation, le locataire sera tenu de verser au loueur une indemnité contractuelle d'immobilisation correspondant au tarif de location en vigueur.

ASSURANCE DU BATEAU

Le bateau est assuré notamment pour les dommages accidentels, le recours des tiers fait du bateau, la pollution accidentelle ; en cas de sinistre, le conducteur reste responsable péuniairement à concurrence du montant de la caution, sauf déchéance ou exclusions ci-après où il reste redevable de la réparation totale des préjudices. Les amendes et sanctions pénales sont toujours exclues des garanties d'assurance. Le conducteur et toutes personnes à bord, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile ne sont pas couverts par cette assurance ; le conducteur et son équipage peuvent contracter des assurances individuelles à leur bénéfice et à leurs frais pour couvrir ces risques. La casse ou la perte de matériels et/ou équipements, le mauvais entretien du bateau, ne sont pas couverts par cette assurance.

Exclusions : Les dommages, pertes, recours de tiers et dépenses résultant de faute intentionnelle ou inexcusable, manquement délibéré aux règles de sécurité ou de navigation, violation des arrêts ou restrictions de navigation, remorquage, faits de tout membre de l'équipage à terre, utilisation délictueuse ou inappropriée du bateau, ses équipements ou annexes, conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de produits stupéfiants ou substances, même médicamenteuses, affectant la conscience ou la capacité à réagir, utilisation du bateau à d'autres fins que sa destination d'agrément personnel, dépassement du nombre de passagers autorisé par le loueur, navigation hors des zones autorisées, de nuit, ou encore par vent supérieur à 3 Beaufort, déclarations mensongères, ainsi que tous actes malveillants commis avec la complicité de toute personne embarquée.

CAUTION - AVANCE CARBURANT

La caution devra être déposée le jour du départ avant l'embarquement et sera restituée à la fin de la croisière si le bateau et tout son armement sont ramenés en bon état d'entretien, aux heures et lieux convenus, que le bateau n'a ni subi ni causé à un tiers de dommage, que toutes les sommes dues au titre du séjour ou services sont effectivement encaissées. Ce dépôt garantit le paiement des frais occasionnés par les dommages accidentels causés ou subis par le bateau, ses équipements ou annexes, la casse ou perte de matériels ou équipements, le mauvais entretien du bateau et ses équipements ou annexes durant la croisière, l'abandon ou le retour tardif du bateau. Par dérogation expresse et hors déchéance ou exclusions indiquées au paragraphe ASSURANCES, si le conducteur a souscrit à l'option RACHAT DE CAUTION, le loueur diminue le montant de la caution à payer en cas de dommage accidentel occasionné au bateau, à des ouvrages ou à des tiers du fait du bateau. Cette disposition s'applique seulement si le conducteur n'a commis aucune faute intentionnelle ou inexcusable, aucun manquement en matière de sécurité, s'est conformé aux règles de navigation (particulièrement en cas d'échouement, dommages aux superstructures et accastillages lors d'une collision avec un ouvrage), a respecté les informations dans les documents remis par le loueur, et celles divulguées par la base de départ relatives à sa croisière et à la conduite du bateau. Le conducteur s'engage à informer le loueur et reste responsable des casses ou pertes d'éléments constituant l'armement du bateau, dont l'absence ou la dégradation constatée à l'inventaire du retour ne pourrait donner lieu à déclaration de sinistre ni être couverte par la caution déposée au moment de la prise en charge du bateau, et s'oblige à en régler le coût de remplacement ou remise en état à première demande du loueur. Une avance sur carburant sera également à déposer le jour du départ et sera déduite du montant réellement dû selon horamètre.

ACCIDENT

Le conducteur doit signaler tout accident, immédiatement par téléphone au loueur qui lui indiquera la marche à suivre, le conducteur ne devra en aucun cas faire réparer le bateau sans avoir obtenu l'accord du loueur. En outre le conducteur s'engage à remplir et signer les formulaires de déclaration de sinistre, à obtenir la signature des éventuels tiers et témoins. Le conducteur, cause ou victime d'un accident, ne pourra réclamer aucune indemnité au cas où sa croisière s'en trouve compromise. Le conducteur reste dans tous

les cas personnellement et entièrement responsable des conséquences d'un accident dont l'origine relève d'une exclusion mentionnée au paragraphe ASSURANCES ou pour lequel la responsabilité civile ou pénale d'un membre de l'équipage est recherchée sans mise en cause du bateau ou ses équipements.

ANNULATION DE RÉSERVATION

Notifiée par le loueur

Si, par suite de circonstances imprévisibles ou de force majeure, le loueur ne peut mettre à la disposition du locataire ou le conducteur le bateau réservé, le loueur s'oblige à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour procurer un bateau de remplacement de confort et capacité comparables à celui initialement retenu. En cas d'impossibilité, le loueur remboursera sans délai au locataire ou au conducteur le montant de la location versé à l'exclusion de toute autre indemnité.

Notifiée par le locataire

Quelle qu'en soit la raison, en cas d'annulation de la réservation, le loueur facturera les frais suivants :

- Plus de 10 semaines avant le départ : les frais de dossier (150 €).
- Entre 8 et 10 semaines avant le départ : 15 % du montant de la location avec un minimum de 150 €.
- Entre 6 et 8 semaines avant le départ : 40 % du montant de la location avec un minimum de 150 €.
- Moins de 6 semaines avant le départ : 100 % du montant de la location.

À noter : Ceci concerne l'annulation complète du séjour. En cas d'annulation de l'un des membres d'équipage seulement, si la croisière est maintenue, aucun remboursement ne sera dû par le loueur, s'agissant d'un prix par bateau, et non par personne.

ASSURANCE ANNULATION

Produit optionnel proposé par notre partenaire d'assurance Gritchen - Mutuaide. Cette assurance ne peut être souscrite qu'au moment de la réservation du bateau, en cochant l'option lors de votre réservation. Elle garantit le remboursement total ou partiel des sommes dues et payées au loueur en application de l'article ANNULATION DE RESERVATION. Cette assurance n'est valable qu'en cas d'interruption de séjour ou d'annulation du séjour avant le départ, pour l'un des événements, et dans les conditions indiquées dans la **Notice d'assurance**. Elle couvre uniquement tout membre de l'équipage déclaré lors de la réservation. Le montant de l'assurance n'est pas remboursable. Une franchise peut également être retenue par l'assureur, conformément aux conditions présentes dans la notice d'assurance. L'assureur se réserve le droit de demander la facture d'annulation, ainsi toute pièce justificative relative à l'événement invoqué.

MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

Toute modification de la réservation par le locataire (bateau, région/pays, dates de croisière, base de départ ou de retour) à compter de la date de confirmation et jusqu'à 8 semaines avant la date de départ, entraînera la facturation par modification de 50 € pour frais de dossier. Entre 8 semaines avant le départ et le jour de départ, toute modification sera soumise à l'accord du loueur. En cas d'accord, des frais de dossier s'élevant à 150 € seront facturés au locataire.

PRISE EN CHARGE DU BATEAU

Le bateau est mis à la disposition du conducteur après l'accomplissement des formalités suivantes : versement de la caution et avance carburant, paiement des sommes restant dues, signature du contrat de location et, pour la France établissemment de la carte de plaisance, vérification de l'inventaire. Le conducteur recevra toutes informations théoriques et pratiques nécessaires au bon déroulement de sa croisière. Le lieu d'embarquement peut se faire d'une autre base en cas d'événement rendant l'embarquement impossible du lieu prévu sans que cela soit une cause d'annulation de croisière. Le conducteur peut légitimement refuser le bateau proposé à son embarquement s'il ne correspond pas au modèle réservé, sauf accord préalable entre les parties, si les équipements indispensables au bon déroulement de la croisière ne sont pas en état de fonctionnement ou si l'état de propreté et de rangement du bateau n'est pas conforme à ce qu'il est en droit d'attendre au regard des usages loyaux et constants de la profession.

CROISIÈRE ALLER SIMPLE D'UNE BASE À L'AUTRE

Même acceptée par le loueur, cette prestation n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant affecter le déroulement. Le loueur peut donc, pour motif légitime et sans que cela entraîne l'annulation de la réservation, changer le sens de la croisière aller simple ou, moyennant le remboursement du supplément aller simple, imposer au locataire un trajet aller-retour. Il est indispensable de se mettre en relation avec le service réservation 48 heures avant l'embarquement pour confirmation du sens.

RESTITUTION DU BATEAU

Le bateau doit être restitué au lieu, date et heure contractuellement fixés, sauf événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté du conducteur. Le bateau est restitué au loueur dans l'état où il l'a confié,

l'inventaire/état des lieux établi au départ faisant foi le cas échéant, et en bon état de propreté. Le loueur se réserve le droit de facturer au conducteur ou au locataire toutes dépenses entraînées par un retour tardif ou l'abandon d'un bateau durant la croisière.

UTILISATION DU BATEAU PAR LE CONDUCTEUR

Le conducteur doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale, ainsi qu'aux instructions dispensées par le loueur et les autorités fluviales. Le conducteur doit exercer la navigation dans les secteurs autorisés par le loueur. Il s'interdit de pratiquer la navigation après la tombée de la nuit, le remorquage, la sous-location ou le prêt du bateau. Le conducteur s'interdit d'embarquer à bord plus de personnes que le nombre autorisé.

IMPRATICABILITÉ DE LA VOIE D'EAU RESTRICTION À LA NAVIGATION

Le loueur ne saurait être tenu, ni responsable, ni à indemnisation, en cas d'interruption ou de limitation de la croisière selon le trajet prévu au contrat, provenant de fermeture de voies navigables pour des motifs techniques ou raisons de police administrative, grèves, inondation ou sécheresse et autres intempéries, ainsi que de toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans ces conditions, le loueur peut modifier les lieux et dates de départ ou retour de croisière, sur un bateau équivalent ou de taille supérieure. Si ces mêmes événements rendent la totalité de la croisière impossible, les sommes versées seront à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre les parties, le loueur n'étant pas tenu à remboursement. Toute interruption temporaire de la croisière n'ouvre pas droit à indemnisation.

PANNES

Le loueur s'oblige à assurer dans les meilleurs délais, loyalement et dans les règles de l'art, un service d'assistance en cas de panne ou d'avarie durant les heures ouvrables, 7j/7 ; ce service est gratuit sauf comportement fautif du conducteur.

Panne non imputable au conducteur

Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 24 h, le loueur remboursera au conducteur ou locataire, au prorata du temps de location non accompli, le montant de la location à l'exclusion de toute autre indemnité. La durée d'immobilisation est décomptée du moment où le conducteur a prévenu le loueur de l'existence de la panne. Le conducteur s'abstiendra de toute initiative qui ne serait pas commandée par la nécessité ou l'urgence.

Panne imputable au conducteur

Si la panne ou l'immobilisation du bateau est imputable au conducteur, celui-ci n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance ; le loueur sera alors en droit de lui facturer les frais exposés pour les réparations.

LOI APPLICABLE - DIVERS

Le présent contrat est régi par le droit du pays d'exécution de la prestation et dans la langue officielle de ce pays, les tribunaux du ressort du siège du loueur étant seuls compétents. Toute réclamation afférente à la croisière devra être portée à la connaissance du loueur au plus tard dans les 30 jours suivant la fin du séjour.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, après avoir saisi notre service clientèle, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur : CM2C, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur le site : <https://cm2c.net/comment-nous-saisir.php>

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Ces données sont utilisées par le loueur, uniquement pour le traitement de la réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés à ses clients en fonction de leurs centres d'intérêt. Lors d'une réservation faite sur le site internet du loueur, en cochant la case intitulée "J'atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente" lors de la validation de sa réservation, le client manifeste son consentement spécifique, libre et éclairé par lequel il accepte que des données le concernant soient utilisées par le loueur pour l'utilisation mentionnée ci-avant. Conformément à la loi « informatique et liberté » N° 78-17 du 16 janvier 1978, ainsi qu'au règlement Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) 2016/679 du 26 Avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression de vos données personnelles. Vous avez en outre la possibilité à tout moment de retirer votre consentement à la conservation de vos données personnelles. Pour les données gérées par Locaboat, vous pouvez faire valoir vos droits en écrivant à l'adresse email suivante «dpo@locaboat.com». Nous répondrons à votre demande dans le délai fixé par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Devenez Propriétaire de votre Pénichette® !

Qui n'a jamais rêvé de posséder son propre bateau et de partir à l'aventure ?!
Locaboat vous aide à concrétiser ce projet fantastique.



**Modèles neufs
ou d'occasion pour
2 à 12 personnes
à partir de 18 000 €**

Prenez contact avec notre équipe dédiée
par e-mail à penichette@locaboat.com
ou par téléphone au : **03 86 91 72 72**

Plus
d'infos
ici →




LOCABOAT
AVENTURES ENTRE DEUX RIVES